

**Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard
«Mise à disposition d'un local pour stocker le matériel des stands en période de votation»**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard «Mise à disposition d'un local pour stocker le matériel des stands en période de votation», déposée et lue au Conseil communal du 15 mai 2017.

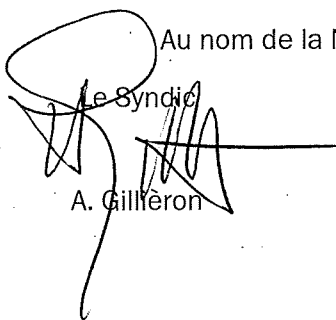
Serait-il envisageable de mettre à disposition des partis politiques un local commun pour entreposer leur matériel, proche de Prilly-Centre ?

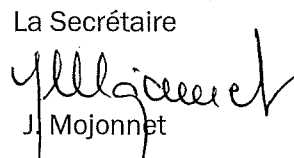
Après examen de cette demande, la Municipalité propose de mettre gratuitement à disposition des partis politiques un local commun dans lequel ils pourront entreposer leur matériel électoral. Ce lieu se situe au sous-sol du Collège du Grand-Pré, dans les anciens locaux de la Protection civile. La Ville ne disposant d'aucun local libre à proximité de Prilly-Centre, la Municipalité considère néanmoins comme admissible la distance séparant cet endroit du lieu de la tenue des stands.

Quant aux conditions et règles d'accès à ce local, le service des Domaines & Bâtiments se tient à disposition pour renseigner les différents utilisateurs potentiels.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à la question écrite de Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard «Mise à disposition d'un local pour stocker le matériel des stands en période de votation».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2017.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic

A. Gilléron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 25 septembre 2017.